Réponse de la Municipalité aux postulats de Mme Séverine Graff « Lavons nos bouteilles pour un vin lausannois plus durable» et de Mme Constance Von Braun « Vins Lausannois - peu importe le flacon, pourvu qu'il soit lavable et durable »

Vers des bouteilles réutilisables pour les domaines de la Ville de Lausanne.

Rapport-préavis Nº 2025 / 13

Lausanne, le 30 avril 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

La Ville de Lausanne exploite en agriculture biologique cinq domaines viticoles pour un total de 33 hectares produisant jusqu'à 200'000 bouteilles par année. Le présent rapport-préavis présente les projets en cours ainsi qu'une stratégie pour déployer la réutilisation des bouteilles réutilisables au sein des vins de Lausanne. Il détaille également les différents défis que représentent l'utilisation des bouteilles réutilisables tant en termes techniques, financiers, que de marketing et de logistique.

Le présent rapport-préavis participe à la mise en œuvre des objectifs suivants du programme de législature :

2. La politique énergétique contre le réchauffement climatique

12. Soigner l'environnement & la biodiversité

2. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond aux postulats de :

Mme Séverine Graff « Lavons nos bouteilles pour un vin lausannois plus durable »

Mme Constance Von Braun « peu importe le flacon, pourvu qu'il soit lavable et durable ».

3. Etat de la situation

La réutilisation des bouteilles de vin divise environ par deux la charge environnementale et représente ainsi un potentiel important pour améliorer l'impact de la production viticole sur le climat.

Différentes collaborations ont été mises en place par les Domaines de la Ville de Lausanne depuis 2023 pour comprendre sous quelles conditions la réutilisation de bouteilles était faisable. Une collaboration avec l'initiative « ça Vaud le retour » a été financée par le Fonds pour le développement durable (FDD) pour une étude pilote et des tests. Des échanges réguliers avec l'Association BottleBack qui développe un système de bouteille lavable unique utilisée conjointement par de nombreux vigneronnes et vignerons ont également été mises en place. La Ville de Lausanne est devenue membre de l'Association BottleBack en 2024.

Ces études et expériences lui ont amené une meilleure compréhension des opportunités et obstacles permettant de cerner les cas dans lesquels une réutilisation serait possible techniquement et financièrement. Elles ont également permis de prendre connaissance de la filière et d'en identifier les acteurs, les défis logistiques et les limites.

Le lavage

Le lavage des bouteilles constitue le nouveau maillon de la chaine mais implique différentes problématiques à d'autres niveaux. Les capacités et centres de lavage industriels existants se sont concentrés actuellement sur deux sites principaux : la société Univerre à Sierre et Vetrum à Wettswil. Certaines et certains vigneronnes et vignerons disposent également d'une unité de lavage. Les centres de lavage sont exigeants sur les conditions de stockage des verres vides et sur les types d'étiquettes qui doivent être lavables.

Des discussions entre embouteilleurs sont en cours pour créer une structure gérant une laverie vaudoise pour les différents projets avec le soutien du canton et de la Confédération.

Le coût du lavage de la bouteille est déterminant pour que le système soit financièrement viable et compétitif. Pour ce faire, trois prérequis sont nécessaires :

- plusieurs vigneronnes et vignerons différents doivent utiliser les mêmes types de bouteilles pour atteindre une masse critique et bénéficier d'économies d'échelle lors du lavage ;
- les étiquettes doivent être facilement lavables ;
- la collecte des bouteilles vides doit être efficace.

La bouteille

Toutes les bouteilles ne sont pas destinées au lavage ou compatibles avec celui-ci. Le choix de bouteilles réutilisables implique une bouteille plus solide et construite pour rester optiquement correcte même après de nombreux usages. Ces bouteilles sont en général plus lourdes, et le choix des designs est un peu plus limité.

Aujourd'hui, BottleBack propose deux modèles en 75 cl : une Bourguignonne et une Bordelaise.

L'association « Viniharass » propose des bouteilles au format 50 cl.

Les domaines de la Ville de Lausanne utilisent actuellement six types de bouteilles :

- la Bordelaise « Tiffany » de 75 cl pour la Sélection L ;
- la Classique Vigneronne de 70 cl pour la grande distribution ;
- la Vaudoise de 70 cl pour la Sélection historique ;
- la Baronnie définie pour les producteurs membres de La Baronnie ;
- deux types de bouteille spécifiques pour les vins mousseux « Préambule », et « Méthode Traditionnelle ».

Ces différences sont utiles pour des questions de marketing et permettent de se positionner sur des marchés différents. La forme de la bouteille avec les étiquettes et le prix ont une influence importante sur la décision d'achat du consommateur. Changer le type de bouteille doit ainsi se faire de manière réfléchie car cela peut avoir un impact à la hausse comme à la baisse sur les ventes.

Deux projets pilotes ont démarré en 2024 :

- afin d'augmenter le savoir-faire et de tester le modèle, les bouteilles BottleBack bourguignonne ont été utilisées pour les deux vins nature de l'abbaye de Mont ;
- pour la fête de gymnastique, trois références vont être proposées en 50 cl réutilisables proposées par « Viniharass ».

Etiquettes

La question des étiquettes est très importante car seules certaines catégories de papier, certains modes d'impression et types d'encollage sont réellement lavables et compatibles avec les exigences des laveries. Plusieurs critères doivent donc être remplis simultanément. Différents essais ont été réalisés, révélant que les étiquettes actuelles de la

Sélection L et de Sélection historique ne sont pas entièrement lavables sans modifications. Dans le cas de la Sélection L, le papier utilisé pour les étiquettes avec son aspect gaufré n'existe pas en lavable et dans les deux cas, la présence de dorure rend le lavage plus difficile. Toutes les solutions ne sont par ailleurs pas compatibles avec la ligne de mise en bouteille dont la Ville dispose. Ainsi, dans le cas des deux projets pilotes, des adaptations ont été mises en place.

Dans le cas des deux vins natures avec BottleBack, les tests avec des papiers différents n'ont pas été concluants pour retrouver l'aspect existant des étiquettes. Ainsi, il a été décidé de revoir complètement le design des étiquettes (cf. annexe).

Dans le cas de bouteilles de 50 cl, il a été décidé de mandater Cave de La Côte qui dispose d'un autre type de ligne de mise en bouteille compatible avec les bouteilles proposées par « Viniharass ».

Distribution et collecte des bouteilles

Le lavage des bouteilles implique un système de reprise et de récolte de verre usagé. Généralement, la personne qui consomme paye une consigne lors de l'achat, qu'elle récupère au retour de la bouteille. Cela signifie que la personne qui vend doit instaurer un système de récupération du verre.

Les distributeurs et distributrices des vins des domaines de la Ville de Lausanne ont été contactées et contactés pour sonder leur intérêt. La mise en place d'un tel système impliquerait une modification radicale de leur logistique, engendrant des coûts supplémentaires et ils ne manifestent pas d'intérêt pour cette démarche.

Dans le cas de BottleBack, des points de collecte ont été mis en place sans consigne pour le moment. Du côté des vigneronnes et vignerons, que ce soit directement ou via une entreprise de transport prête à s'impliquer, des échanges sont en cours avec plusieurs communes afin d'organiser une collecte au sein des déchèteries communales.

Dans le système de « Viniharass », les bouteilles pleines sont livrées dans des harasses plastiques et sont consignées. Dans le cadre de la fête de gymnastique, le vin sera livré en « Viniharass » et les bouteilles vides récupérées de la même manière. Cela implique la mise en place par la fête de gym d'une logistique particulière lors de la manifestation avec consignation. Les domaines de la Ville de Lausanne ont approché d'autres partenaires pour connaitre leur intérêt mais à ce stade, cela impliquerait une réorganisation logistique trop importante pour 2025. Le Secrétariat Municipal entre en matière pour tester ce système durant le semestre.

Aujourd'hui, l'utilisation de bouteilles réutilisables et leur lavage augmente de quelques dizaines de centimes le coût de la bouteille. Si l'initiative BottleBack réussit son déploiement, alors ces coûts supplémentaires seront financièrement absorbables. Il est également difficile à ce stade de mesurer si le consommateur et la consommatrice se tourneront plus vers des vins en bouteille réutilisable. Cas échéant, l'augmentation des coûts sera compensée par une augmentation des ventes.

4. Stratégie

Il est proposé de poursuivre les différentes expériences pilotes dans le domaine de la réutilisation des bouteilles de vin. Pour ce faire, les domaines de la Ville de Lausanne sont dépendants des solutions qui sont en développement dans le cadre de BottleBack, « Viniharass » ou d'autres éventuelles initiatives coordonnées et mutualisées avec d'autres vigneronnes et vignerons.

Les deux projets pilotes seront poursuivis ainsi :

Les vins natures BottleBack seront mis en vente fin avril 2025. Les domaines de la Ville de Lausanne devront ainsi déployer le réseau revendeur et participer à la mise en place d'un dispositif de reprise des bouteilles.

La vente de bouteilles en 50 cl réutilisable sera mise en place sur l'ensemble de la fête de gymnastique, en collaboration avec Cave de la Côte et permettra de gagner en retour d'expérience. La collaboration avec le Secrétariat Municipal durant le deuxième semestre 2025 permettra également de gagner en expérience dans le cadre de manifestations.

Ce retour d'expériences et le déploiement des initiatives mutualisées comme BottleBack et « Viniharass » permettront aux domaines de la Ville de Lausanne d'envisager les modalités de poursuite du déploiement de la réutilisation de bouteille de façon étayée. Deux axes de développement sont envisagés :

— en fonction du déploiement du projet BottleBack, d'autres références pourraient être proposées en utilisant des bouteilles réutilisables, en particulier les bouteilles de la Sélection L qui utilise une bouteille de type Bordelaise (potentiel 40'000bt par an). Ceci pourrait être le cas au plus tôt en avril 2026 et nécessiterait une révision des étiquettes actuelles ;

— dans le cadre des manifestations, une solution adaptée aux besoins des organisateurs pourrait être développée et à terme, en cas de succès, l'utilisation de bouteilles réutilisables pourrait être rendue obligatoire pour les manifestations organisées par la Ville ainsi que celles qui sont subventionnées.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu au postulat de Mme Séverine Graff et Mme Constance Von Braun.

5. Impact sur le développement durable

Réutiliser une bouteille plutôt que de la jeter après une seule utilisation permet de :

- réduire l'empreinte carbone: la bouteille lavable génère 85% de gaz à effet de serre de moins que son équivalent à usage unique;
- économiser de l'énergie: le recyclage est un procédé énergivore. Le verre brisé est fondu à 1'500°C pour devenir du calcin utilisé dans la production de nouvelles bouteilles;
- préserver le sable, une ressource naturelle limitée: la fabrication d'un flacon en verre utilise obligatoirement cette matière première dont l'extraction - énergivore et polluante - fragilise les écosystèmes.

Chaque réutilisation permet de compenser un peu plus l'impact de l'étape première de fabrication de la bouteille. Plus elle est réutilisée (évitant ainsi la production de nouveaux flacons), plus l'impact de sa fabrication initiale devient minime.

6. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

7. Aspects financiers

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville ni sur le budget de fonctionnement.

8. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2025/ 13 de la Municipalité, du 30 avril 2025 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Séverine Graff « Lavons nos bouteilles pour un vin lausannois plus durable ».
2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Constance Von Braun « Vins lausannois - peu importe le flacon, pourvu qu'il soit lavable ».
3. d'adopter le déploiement progressif de l'utilisation des bouteilles réutilisables au sein des domaines de la Ville de Lausanne.
4. de rendre obligatoire l'utilisation de bouteilles lavables lors des manifestations organisées ou subventionnées par la Ville en cas de succès de la phase pilote.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter

Annexes : Modèle d'étiquettes